

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Port-Cartier

Le 23 avril 2024 à 18 h 30



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, rendez-vous au :
Salle Montcalm, Hôtel Le Q'Artier, 30 Rue Elie Rochefort, Port-Cartier, QC G5B 1N2

La première portion de l'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode présentiel**. Cette formule implique que seuls les membres présents sur place pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)



Élection au conseil d'administration par acclamation

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 0 poste pour le groupe A
- 4 postes pour le groupe B

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le **15 février 2024 à 23h59**.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

| Groupe B | élus par acclamation |
|----------|----------------------|
| | CAMIRÉ, Ariane |
| | CHARETTE, Éloïse |
| | GAUTHIER, Bernard |

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-port-cartier ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 19 mars 2024

Ariane Camiré, secrétaire